



GUIDE DU

PROGRAMME D'AUTONOMIE pour les dirigeants



AVANT-PROPOS

AUX DIRIGEANTS DE PIEU ET DE PAROISSE

De nombreux membres de l'Église peuvent accroître leur autonomie, laquelle est « la capacité, l'engagement et l'effort de subvenir aux nécessités spirituelles et temporelles de la vie, pour soi-même et sa famille » (*Manuel 2 : Administration de l'Église*, 2010, 6.1.1). Prendre soin des pauvres et des nécessiteux est l'une des quatre responsabilités que Dieu a confiées à l'Église (*Manuel 2*, 2.2.). Ce guide du dirigeant vous aidera à appliquer les principes doctrinaux qui permettront aux membres de se prendre en charge et d'aider les autres afin de devenir plus autonomes, spirituellement et temporellement.

Prenez quelques minutes pour lire la lettre de la Première Présidence à la page suivante et découvrir certaines des bénédictions promises de l'autonomie que les membres de votre pieu (ou district) et paroisse (ou branche) peuvent recevoir.

MESSAGE DE LA PREMIÈRE PRÉSIDENTE

Mes frères et sœurs,

Le Seigneur a déclaré : « J'ai l'intention de pourvoir aux besoins de mes saints » (D&A 104:15). Cette révélation est la promesse faite par le Seigneur qu'il déversera des bénédictions temporelles et ouvrira les portes de l'autonomie, qui est la capacité de pourvoir aux nécessités de la vie pour soi-même et pour les membres de sa famille.

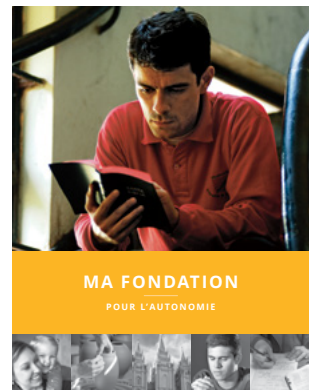
Le livret, *Ma Fondation pour l'autonomie* a été préparé pour aider les membres de l'Église à apprendre et à mettre en pratique les principes de la foi, de l'instruction, du travail et de la confiance dans le Seigneur. En acceptant et en vivant selon ces principes, vous serez plus à même de recevoir les bénédictions temporelles promises par le Seigneur.

Nous vous invitons à étudier et à appliquer diligemment ces principes et à les enseigner aux membres de votre famille. Ce faisant, vous serez bénis. Vous apprendrez ce que vous devez faire pour parvenir à une plus grande autonomie. Vous recevrez davantage d'espérance, de paix et de progression.

Soyez assuré que vous êtes un enfant de notre Père céleste. Il vous aime et ne vous abandonnera jamais. Il vous connaît et il est prêt à vous accorder les bénédictions spirituelles et temporelles que procure l'autonomie.

Fraternellement,

La Première Présidence



PROGRAMME D'AUTONOMIE

POINTS DE DOCTRINE ET PRINCIPES CONCERNANT L'AUTONOMIE

L'autonomie est définie comme « la capacité, l'engagement et l'effort de subvenir aux nécessités spirituelles et temporelles de la vie pour soi-même et sa famille. Lorsqu'ils deviennent autonomes, les membres sont plus aptes à rendre service et à s'occuper d'autrui » (*Manuel 2*, 6.1.1). Il existe trois enseignements qui peuvent nous aider à comprendre comment vivre selon les principes de l'autonomie.

Premièrement, l'autonomie est un commandement essentiel du plan du salut. Le président Kimball a enseigné : « Le Seigneur commande à l'Église et à ses membres d'être autonomes et indépendants. (voir D&A 78:13-14). La responsabilité du bien-être social, émotionnel, spirituel, physique ou économique de chacun incombe en tout premier lieu à la personne elle-même, ensuite à sa famille et, troisièmement, à l'Église, si elle en est un membre fidèle » (*Enseignements des présidents de l'Église : Spencer W. Kimball* [2006], p. 116).

Deuxièmement, Dieu peut et va fournir à ses enfants justes le moyen de devenir autonomes. « Et j'ai l'intention de pourvoir aux besoins de mes saints, car tout est à moi. » (D&A 104:15).

Troisièmement, qu'il s'agisse de soucis temporels ou d'affaires spirituelles, tout a de l'importance pour Dieu (voir D&A 29:34). Si nous nous engageons à vivre l'Évangile plus complètement, nous pouvons devenir davantage autonomes temporellement et spirituellement. Dieter F. Uchtdorf a enseigné : « Les deux grands commandements, aimer Dieu et notre prochain, sont une union du temporel et du spirituel. [...] Comme les deux faces d'une pièce de monnaie, le temporel et le spirituel sont inséparables » (« Pourvoir aux besoins à la façon du Seigneur », *Le Liahona*, novembre 2011, p. 53).

Les principes de l'Évangile qui peuvent nous aider à devenir plus autonomes sont : augmenter notre foi en notre Père céleste et en Jésus-Christ, devenir plus obéissants, nous repentir de nos erreurs, utiliser notre libre arbitre de manière juste et servir notre prochain. Pour plus de renseignements, reportez-vous au livret *Ma fondation pour l'autonomie*.



« L'autonomie est le produit de notre travail et sous-tend toutes les autres pratiques d'entraide. [...] Travaillons pour nos besoins. Soyons autonomes et indépendants. Le salut ne peut être obtenu selon aucun autre principe. »

THOMAS S. MONSON (CITANT MARION G. ROMNEY), « Principes directeurs de l'entraide personnelle et familiale », *L'Étoile*, février 1987, p. 3).

LE PROGRAMME DE L'AUTONOMIE EST GUIDÉ ET DIRIGÉ PAR LA PRÊTRISE

Les pieux de Sion sont des abris protégeant toutes les personnes qui y entrent. Le but du pieu est d'être une défense et un refuge « contre la tempête, et contre la colère lorsqu'elle sera déversée [...] sur toute la terre » (D&A 115:6). Les pieux sont des lieux de rassemblement où les membres de l'Église peuvent œuvrer et se fortifier mutuellement, devenir unis, recevoir les ordonnances de la prêtrise et apprendre l'Évangile (*Manuel 1*, introduction).

Le Seigneur a dit aux dirigeants de la prêtrise : « Je vous [...] ai donné[es] [...] les clefs [...] pour l'œuvre du ministère et le perfectionnement de mes saints » (D&A 124:143). Dieter F. Uchtdorf a déclaré : « L'autonomie à la façon du Seigneur implique un équilibre entre de nombreux aspects de la vie, que ce soit l'instruction, la santé, l'emploi, les finances familiales ou la spiritualité. [...] Cela signifie que, dans une large mesure, vous allez devoir trouver par vous-mêmes ce qu'il faut faire. Chaque famille, chaque assemblée, chaque région du monde est différente ». « Pourvoir aux besoins à la façon du Seigneur », *Le Liahona*, novembre. 2011, p. 55).

Le programme de l'autonomie est un outil dont les présidents de pieu et les évêques peuvent se servir dans le cadre de leur responsabilité donnée par Dieu de s'occuper des pauvres et des personnes dans le besoin.

Comité de l'autonomie de pieu

Afin de comprendre les besoins en termes d'autonomie et d'y répondre, la présidence de pieu doit mettre en place un comité d'autonomie de pieu qui fera partie du conseil de pieu. Le comité d'autonomie de pieu est dirigé par un membre de la présidence de pieu et se réunit régulièrement afin de faire le point et de prévoir des solutions concernant les besoins en matière d'autonomie au sein du pieu. Il est recommandé que les comités d'autonomie de pieu travaillent avec le conseil d'entraide des évêques pour évaluer ces besoins et y répondre.

Le comité d'autonomie de pieu est généralement constitué d'un membre du grand conseil, d'un membre de la présidence de la Société de Secours de pieu, du président du conseil d'entraide des évêques et de l'un des spécialistes de l'autonomie de pieu. Il peut aussi inclure des membres de la présidence des Jeunes Gens et des Jeunes Filles de pieu, de spécialistes de pieu supplémentaires et des missionnaires.



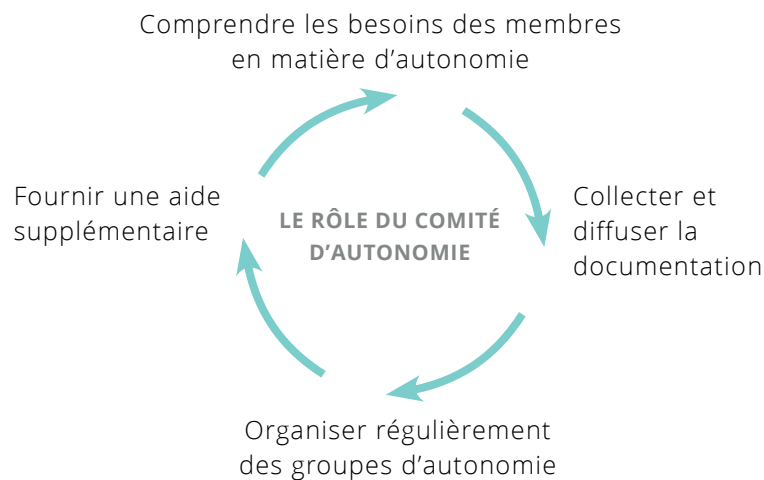
« Il n'est pas nécessaire de créer une nouvelle organisation pour subvenir aux besoins de ce peuple. Tout ce qui est nécessaire est de mettre à l'œuvre la prêtrise de Dieu. »

HAROLD B. LEE,
« Avertissements pour la prêtrise de Dieu », *L'Étoile*, septembre 1973, p. 376.

Le rôle du comité d'autonomie

Au cours de la préparation et de la planification pour répondre aux besoins des personnes et des familles dans le pieu, le conseil réfléchit à ce qui suit :

- Enseigner aux évêques et aux conseils de paroisse les points de doctrine qui concernent l'autonomie et leurs devoirs en la matière.
- Élaborer un plan simple pour aider les évêques et prévoir des solutions concernant les besoins en matière d'autonomie au sein du pieu. Reportez-vous à la section « Questions auxquelles le comité doit réfléchir » à la page 9.
- Organiser régulièrement des réunions spirituelles sur l'autonomie et former des groupes d'autonomie.
- Assurer la formation continue des animateurs selon les besoins.
- Visiter régulièrement les groupes d'autonomie et rapporter les progrès des membres aux évêques et aux conseils de paroisse.
- Réunir et transmettre la documentation disponible à l'échelle locale dans la collectivité et l'Église. Cette documentation peut inclure le nom des personnes en mesure d'aider, les programmes gouvernementaux, les offres d'emploi, etc. Le directeur local des services d'autonomie peut également donner des conseils sur les moyens de collecter et de diffuser la documentation relative aux ressources qu'offre la collectivité.



« Cela a toujours été un enseignement essentiel pour les saints des derniers jour ; qu'une religion qui n'a pas le pouvoir d'apporter le salut temporel et qui ne rend pas prospère et heureux ici-bas ne peut pas inspirer confiance pour le salut spirituel ni l'exaltation dans la vie à venir. »

JOSEPH F. SMITH,
Enseignements des présidents de l'Église : Joseph F. Smith, 2011, p. 164.

Spécialiste de l'autonomie de pieu

Une sœur ou un frère du pieu peut servir comme spécialiste de l'autonomie de pieu. En étroite collaboration avec les membres du comité, le spécialiste supervise les opérations et activités en rapport avec l'autonomie au sein du pieu. Les spécialistes de pieu sont un soutien pour les évêques et les autres dirigeants de paroisse (*Manuel 2*, 6.3.3) et peuvent apporter leur aide aux membres ayant des besoins dans des domaines tels que les études, la formation, les finances familiales, et le fonds perpétuel d'études si accessible (*Manuel 2*, 6.2.5). S'il le juge nécessaire, un évêque peut également appeler un spécialiste de l'autonomie de paroisse (ou de branche).

Les responsabilités du spécialiste sont :

- Former et aider les évêques et les conseils de paroisse sur demande.
- Collaborer avec le comité d'autonomie de pieu afin de coordonner et de planifier des réunions spirituelles.
- Former les animateurs des groupes d'autonomie à l'utilisation du manuel *Animer des groupes d'autonomie* (disponible en ligne sur srs.lds.org/facilitator).
- Observer régulièrement et fournir une assistance aux groupes d'autonomie.
- Diffuser la documentation disponible dans la collectivité et dans l'Église auprès des membres.
- Veiller à ce que les rapports soient remplis sur srs.lds.org/report.

COMMENT LES MEMBRES APPRENNENT-ILS À ÊTRE AUTONOMES ET AGISSENT-ILS EN VUE DE LE DEVENIR ?

Cela commence quand les évêques et les conseils de paroisse réfléchissent, à l'aide de la prière, à la situation de ceux qui ont besoin de plus d'autonomie. Dans l'idéal, on les invite à assister à la prochaine réunion spirituelle sur l'autonomie (si cela s'applique) ou à participer directement à un groupe d'accès à l'autonomie. Vous pouvez aussi demander aux personnes qui peuvent fortifier les autres par leur temps ou leurs talents de participer (voir D&A 82:18-19).



« La volonté de Dieu est que nous soyons des hommes et des femmes libres à qui la possibilité est donnée de s'élever jusqu'à la pleine mesure de leur potentiel temporel et spirituel, que nous ne subissions pas les limitations humiliantes de la pauvreté et de la captivité du péché, que nous ayons le respect de nous-mêmes et l'indépendance, que nous soyons préparés en tout pour nous joindre à lui dans son royaume céleste. »

D. TODD CHRISTOFFERSON,
« Libres à jamais, d'agir par eux-mêmes »,
***Le Liahona*, novembre 2014, p. 19.**

Les membres participent à des groupes d'autonomie

Le Seigneur a enseigné : « Là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, pour quoi que ce soit, voici, je serai là au milieu d'eux » (D&A 6:32). Les groupes d'autonomie sont des petits conseils orientés sur les actions. Ils se réunissent pour développer les compétences et la foi de chacun des participants. Dans les réunions de groupe, la révélation personnelle peut provenir de différentes sources. Chaque participant a des connaissances, des expériences et des dons qui peuvent aider l'apprentissage et la progression des autres personnes du groupe.

Un groupe compte généralement huit à douze personnes et se réunit environ deux heures par semaines sur une durée pouvant aller jusqu'à douze semaines.

COMMENT LES GROUPES FONCTIONNENT-ILS ?

Des points de doctrine et des compétences essentielles sont enseignés

Durant les réunions de groupe, les participants revoient les principes doctrinaux de l'autonomie, y compris l'importance des ordonnances. Ils acquièrent également des compétences pratiques : la gestion des finances personnelles, comment trouver un meilleur emploi, augmenter son niveau d'instruction, lancer ou faire grandir une petite entreprise.

Les membres du groupe prennent des engagements et font rapport de leurs progrès.

Au début de chaque réunion, les membres font rapport de leurs progrès concernant les engagements pris la semaine précédente. Puis ils discutent ensemble afin d'identifier les obstacles et les façons de les surmonter.



Les groupes d'autonomie abordent les trois points dont a parlé le président Hinckley sur les besoins de chaque converti : « Un ami, une responsabilité et être nourri 'de la bonne parole de Dieu' » (Moroni 6:4).

GORDON B. HINCKLEY,
« Les convertis et les Jeunes Gens », L'Étoile, juillet 1997, p. 54 ; voir aussi Moroni 6:3-9.

Les participants parlent de ce qu'ils apprennent avec les membres de leur famille

La plus grande partie de l'apprentissage se fait en dehors des réunions de groupe, lorsque les membres s'efforcent de tenir leurs engagements et mettent en pratique de nouvelles compétences. Il est demandé aux participants de parler de ce qu'ils apprennent avec les membres de leur famille.

En tant que « partenaires d'actions », les participants se fortifient les uns les autres.

Chaque semaine, il est demandé aux participants de soutenir et de fortifier un membre du groupe. Ces « partenaires d'action » s'aident mutuellement à tenir leurs engagements grâce à un contact régulier et à des encouragements.

Des animateurs dirigent les réunions hebdomadaires de groupe

Les groupes d'autonomie ne sont pas dirigés par un instructeur, mais par un animateur. Les animateurs ne donnent pas de cours magistraux, mais ils suivent les supports de cours et invitent tous les membres à participer. Les animateurs ont pour but de susciter un environnement où l'Esprit peut enseigner aux participants tout ce qu'ils doivent faire (2 Néphi 32:5 ; voir aussi 2 Néphi 32:3).

Progression continue

Si nécessaire, des spécialistes de pieu, des bénévoles ou des instructeurs au foyer peuvent se voir confier la tâche de faire un suivi avec les participants d'un groupe ou de les guider par téléphone ou en personne. Le comité d'autonomie de pieu peut également choisir d'organiser périodiquement une réunion pour les personnes qui ont terminé le programme d'autonomie afin qu'elles puissent maintenir des relations amicales, se raconter leurs expériences et revoir les principes énoncés dans *Ma fondation pour l'autonomie*.



« Tout problème dans la famille, la paroisse ou le pieu peut être résolu si nous recherchons des solutions à la manière du Seigneur en tenant véritablement conseil les uns avec les autres. »

M. RUSSELL BALLARD,
Counseling with Our Councils, éd. rév., 2012, p. 4.

QUI DEVRAIT FAIRE PARTIE D'UN GROUPE ?

Les membres dans les situations suivantes :
les bénéficiaires de l'offrande de jeûne, les personnes au chômage ou sous-employées, les personnes qui rentrent de mission, les nouveaux convertis, les non-pratiquants et les parents seuls.



RESSOURCES

Assistance assurée par des employés de l'Église et des bénévoles

Dans chaque interrégion, l'Église emploie des personnes pour soutenir les efforts en matière d'autonomie. Il s'agit notamment d'un directeur des services d'autonomie et d'autres employés. Ces employés, de même que les missionnaires d'âge mûr à plein temps, peuvent former le comité d'autonomie du pieu à organiser des réunions spirituelles et des groupes d'autonomie. Ils peuvent également aider le comité à identifier et à diffuser la documentation disponible dans la collectivité et dans l'Église.

Manuels

Plusieurs manuels sur l'autonomie sont disponibles dans l'application Bibliothèque de l'Évangile et en ligne sur srs.lds.org. Il est possible de commander des exemplaires sur store.lds.org ou auprès des centres de distribution de l'Église.

| MANUEL | UTILISATION | NUMÉRO DE RÉFÉRENCE (Pour commander) |
|---|---------------------------------------|---|
| <i>Mon parcours vers l'autonomie</i> | Réunions spirituelles sur l'autonomie | 14068000 |
| <i>Ma fondation pour l'autonomie</i> | Principes et compétences spirituelles | 14067000 (Remarque : document également inclus dans chaque cahier d'activités du groupe) |
| <i>Lancer mon entreprise et la développer</i> | Cahier d'activités du groupe | 14678000 |
| <i>Trouver un meilleur emploi</i> | Cahier d'activités du groupe | 14072000 |
| <i>Des études pour un meilleur emploi</i> | Cahier d'activités du groupe | 14066000 |
| <i>Finances personnelles</i> | Cahier d'activités du groupe | 14863000 |
| <i>Animer des groupes</i> | Formation des animateurs | Uniquement en ligne |



« Sans autonomie, il est impossible d'exercer ces désirs innés de rendre service. Comment pouvons-nous donner si nous n'avons rien ? La nourriture pour les affamés ne peut pas provenir d'étagères vides. L'argent pour aider les nécessiteux ne peut pas provenir d'un porte-monnaie vide. Le soutien et la compréhension ne peuvent pas venir d'une personne vide sur le plan émotionnel. L'enseignement ne peut pas être dispensé par des personnes qui ne sont pas instruites. Et surtout, on ne peut pas guider spirituellement quand on est soi-même faible spirituellement. »

MARION G. ROMNEY,
« La nature céleste de l'autonomie », *L'Étoile*, novembre 1984, p. 6-7.

Réunions spirituelles sur l'autonomie

En général, les membres commencent leur parcours vers l'autonomie en assistant à une réunion spirituelle (ce n'est pas une obligation). Le livret *Mon parcours vers l'autonomie* peut aiguiller la discussion.

Vidéos de formation et histoires de réussite

Vous trouverez des vidéos de formation en ligne et des histoires de réussite sur srs.lds.org/videos.

Centres d'autonomie

Un pieu peut décider de créer un centre d'autonomie pour répondre aux besoins non satisfaits par les groupes d'autonomie. Les locaux d'un centre d'histoire familiale, par exemple, peuvent être utilisés pour les besoins du centre d'autonomie afin que les membres puissent avoir accès aux ordinateurs déjà sur place. On peut même établir un « centre virtuel » visant à connecter les membres aux possibilités locales et aux ressources disponibles en ligne. Si un centre est ouvert physiquement, chaque pieu décidera de la fréquence d'ouverture des lieux et du personnel à y attribuer.

Questions auxquelles le comité doit réfléchir

- Quels sont les besoins en matière d'autonomie chez les personnes et les familles de notre région ?
- Comment pouvons-nous soutenir les évêques, les collèges de la prêtrise et la Société de Secours dans leur responsabilité de prendre soin des pauvres et des personnes dans le besoin ?
- Comment pouvons-nous mieux aider les évêques et les conseils de paroisse à identifier les personnes pouvant bénéficier du programme d'autonomie et à les inviter à y participer ?
- Que pouvons-nous faire pendant et après la durée des groupes d'autonomie afin de mieux soutenir les participants ?
- Comment pouvons-nous venir en aide aux personnes se trouvant dans l'incapacité d'assister aux groupes ou d'aller jusqu'à la fin des cours ?
- Comment pouvons-nous mieux utiliser les talents, les capacités et l'expertise des membres de notre région ?
- De quel type de documentation de la collectivité ou de l'Église nos membres ont-ils besoin et comment devons-nous développer et diffuser cette documentation ?
- Comment pouvons-nous utiliser le programme de l'autonomie pour soutenir les priorités de pieu et de paroisse ? (Par exemple, l'œuvre missionnaire, la remotivation des membres, les jeunes adultes seuls ou la jeunesse).
- Si cela s'applique, comment pouvons-nous aider les bénéficiaires du fonds perpétuel d'études à obtenir un diplôme et à rembourser leur emprunt ?

ÉGLISE DE
JÉSUS-CHRIST
DES SAINTS
DES DERNIERS JOURS

Services de l'autonomie
FONDS PERPÉTUEL D'ÉTUDES

